

■ **Visatol Suisse SA**, à Neuchâtel, CH-645-1008753-1, fournir, principalement en Suisse, aux opticiens les marchandises, denrées ou services, l'équipement et le matériel nécessaires à l'exercice de leur commerce, etc. (FOSC du 04.07.2001, p. 5060). La procuration de Durenne Jacques est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Perrin Jacques, de France, à Perpignan, F.

Journal no 1953 du 05.08.2004
(02399098 / CH-645.1.008.753-1)